

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne ; 2^e page, 3 fr. la ligne
Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an 10 fr. ; France et Etranger, 12 fr.

Chez les Cheminots

Aurons-nous la grève ?

On annonce l'arrivée prochaine de plusieurs cheminots métropolitains en tournée de propagande.

On comprend d'autant mieux ce que cela veut dire que toutes les réunions dans les trois départements algériens et en Tunisie prendront fin le même jour.

C'est précisément le moment qu'a choisi la commission exécutive du Syndicat du B.-G., pour rappeler qu'il avait été formellement convenu :

1. que l'on paierait, avant la fin du mois, les sommes afférentes à la mise à l'échelle de 2.400 fr.

2. que le délai d'avancement à l'ancienneté serait réduit à 4 ans à dater du 1^{er} Janvier 1919 ;

3. que la journée de 8 heures (9 heures au maximum et provisoirement) serait appliquée au 1^{er} Octobre au plus tard ;

4. que les Ordres Généraux de la Compagnie seraient modifiés en ce qui concerne :

a) la création d'un conseil de discipline ;

b) les délais et condition d'avancement ;

c) la création d'une commission du personnel qui statuerait sur les notes attribuées aux agents ;

d) le classement, au 1^{er} Janvier 1920, du personnel ayant un an de service ininterrompu ;

e) la modification du régime actuel de répartition des gratifications, de fin d'année ;

f) la modification du système des retraites ;

et enfin la constitution de commissions paritaires chargées de résoudre ces questions.

Et que le gouvernement donnerait outre l'assurance que toutes ces questions seraient tranchées aussi rapidement que possible et dans l'esprit le plus large.

M. le Résident Général ayant écrit le 6 août qu'il ne voyait « aucune objection à ce que les questions soulevées par l'Ordre du Jour du 19 « Juillet fassent l'objet d'études immédiates poursuivies de concert et contradictoirement avec les représentants des Compagnies et les représentants des ouvriers ».

Nous avons demandé à plusieurs de nos amis cheminots, fervents syndicalistes et militants si c'était la grève à bref délai ?

« C'est peu probable nous ont ils dit. Nous avons obtenu le principal, le supplément de traitement, le reste viendra peu à peu à son heure. Nous devons tenir compte de la bonne volonté manifestée à notre égard par M. le résident général et le directeur général des Travaux publics et leur faire confiance. Ils tiendront la main, à défaut de nos dirigeants, pour que nos revendications reçoivent la solution promise dont la plus importante pour nous est celle de l'avancement à l'ancienneté qui doit être réduit à quatre ans à partir du 1^{er} janvier de cette année-ci et celle du roulement des agents des trains et de la traction qui ont des roulements ne leur permettant pas de cou-

cher deux nuits de suite chez eux.

Qu'on nous donne de suite satisfaction sur ces deux points et nous saurons attendre pour le reste, nous accorderons bien volontiers du temps pour résoudre les autres.

Nous ne sommes pas des intransigeants et nous comprenons parfaitement qu'on ne peut tout solutionner à la fois : la question des 8 heures, par exemple, sera la plus difficile à résoudre car il ne serait réellement pas juste que les uns en bénéficient et les autres pas. Comme nous comprenons parfaitement qu'on n'arrivera pas à appliquer à tout le monde et partout la journée de huit heures nous ne devons pas être intraitables sur ce point et savoir attendre ».

Ainsi nous parlèrent nos cheminots et leurs paroles étaient la sagesse même ; elles reflétaient l'opinion de la plus grande majorité de leurs collègues qui n'approuvent pas les yeux fermés tout ce que fait leur bureau tout en rendant hommage à ses efforts et au résultat obtenu en Août dernier, un peu sous la contrainte, mais comment faire autrement ?

Ils trouvent qu'on va un peu trop vite en besogne et qu'à force de trop serrer l'anguille elle glisse quelquefois entre les mains. Le coup de la grève ne réussit pas toujours : exemple celle d'Angleterre.

XXX.

BULLETIN

GAFSA ou le colosso aux pieds d'argile

Est-ce que nous aurions touché juste en publiant les interminables listes de bateaux partant au loin et partout — sauf en France — les phosphates de cette compagnie représentée en Suisse par la Banque Von Ernst et Cie et en Hollande par la firme Wm Müller et Cie, dénoncée comme allemande par l'ancien gouverneur général de l'Algérie, M. Jonnart lui-même ?

Le fait est qu'il ne nous est plus possible d'avoir les listes des bateaux expédiés par le port de Sfax et notre confrère de cette ville n'en publie plus aucune. On dirait que des ordres ont été donnés pour nous empêcher de faire connaître les directions de nos phosphates du Sud. Gafsa est si puissante qu'on craint de la mécontenter mais nous saurons bien nous débrouiller pour satisfaire la légitime curiosité de ceux qui ont intérêt à l'être autant sinon plus que nous-mêmes.

L. S.

N. B. — Notre correspondant nous excusera si nous nous adressons à une autre source que la sienne pour avoir les renseignements — et rien que ceux-là — car nous ne voudrions pas être la cause d'une rupture de relations qui lui serait pénible étant donné celles cordiales qu'il entretient avec les dirigeants locaux.

Au dernier moment nous lisons dans le Journal Officiel Tunisien, l'arrêté suivant

qui nous donne pleine et entière satisfaction :

« Par dérogation à la prohibition de sortie qui atteint encore les phosphates de chaux, et sur la demande du Gouvernement français, l'exportation des phosphates de Tunisie pourra désormais être effectuée librement sur la France, pourvu que les envois soient adressés au Groupement phosphatier placé sous le contrôle du Ministère de l'Agriculture.

« Les envois à destination des autres pays restent subordonnés à l'autorisation individuelle préalable.

Le Directeur général des Finances,
DUBOURDIEU.

NOS ÉCHOS

À la Résidence Générale

L'arrivée de M. le Résident général et de Mme Flandin coupe court à tous les bruits de départ pour le Tonkin mis en avant à Paris par certains de nos confrères coloniaux.

Nous sommes heureux de son retour car un changement de personnel aurait été nuisible à la Tunisie. Ce qu'il lui faut c'est un résident stable, qui étudie bien les ressources, les hommes et les choses du pays, ce qu'il peut donner et ce qu'on doit et peut lui demander, un résident qui connaisse la nature essentiellement spéculatrice d'une partie de la population et s'attache d'enrayer cette fièvre de l'agiotage par des mesures énergiques qu'aucune intervention sénatoriale ou autre ne viendra ébranler ; un Résident qui avant de prendre une décision devant entraîner une répercussion financière pèsera mûrement les conséquences et les charges nouvelles qui pourront peser sur le public appelé en définitive à en faire les frais, en résumé un résident général calculateur, économe des deniers publics qui administre en bon père de famille comme s'il administrait son propre bien.

Nous saluons avec plaisir le retour de M. Flandin car nous sommes sûr qu'il est cet homme-là.

On rentre !

Avec le mois d'octobre finit la période des vacances et chacun rentre à son poste pour se remettre à la besogne, parmi les hauts fonctionnaires récemment rentrés signalons MM. Dubourdiou, directeur général des finances qu'un labeur écrasant attend pour faire face à la situation financière et trouver les ressources nécessaires pour boucler le budget, Manceron, secrétaire général du Gouvernement tunisien, Bériet secrétaire général adjoint, délégué aux Services Economiques Indigènes, Lagrange, chef du cabinet de M. le Résident général etc, etc.

Au Bône-Guelma

M. Saint-Romas, ingénieur en chef de la Cie du Bône-Guelma, à Paris, délégué du Conseil d'administration, est venu en tournée d'inspection qui a commencé tout aussitôt son arrivée par les lignes du sud.

Nous sommes heureux de lui souhaiter une cordiale bienvenue et un bon séjour parmi nous.

Le « Progrès de Tunis »

Nous saluons la réapparition du « Progrès de Tunis » qui avait dû suspendre sa publication à la déclaration de la guerre par suite de la mobilisation de son directeur notre excellent confrère René Bouyac, officier interprète de 1^{re} classe.

M. Gallini

Le congrès républicain réuni à Ajaccio a désigné les candidats aux élections législatives, après une déclaration de notre ami M. Gallini, conseiller général, qui décline pour raisons de santé, la candidature qui lui était offerte.

Nous connaissions depuis longtemps la décision de notre ami mais nous espérons que son état de santé, qui va chaque jour en s'améliorant, lui permettrait de briguer un siège législatif au prochain renouvellement de la Chambre.

Nous sommes donc peinés que notre ami n'ait pas pu répondre au désir de ses amis et nous faisons des vœux bien sincères pour que son séjour dans l'île de beauté lui redonne sa bonne santé d'autrefois.

À l'Office Postal Tunisien

Admis à faire valoir ses droits à la retraite avec le titre de directeur honoraire, M. Arène, inspecteur principal de l'Office postal tunisien et Mme Arène nous ont quittés pour aller résider à Aix-en-Provence leur petite patrie.

Un grand nombre d'amis et de collègues les ont accompagnés au bateau le jour de leur départ pour leur donner un dernier témoignage d'estime et d'amitié.

La « Petite Tunisie » s'associe à tous ces témoignages et les prie d'agréer les vœux bien sincères qu'elle forme pour leur bonheur et leur santé et de croire aux regrets qu'elle éprouve de voir quitter sitôt l'administration un fonctionnaire aimable qui pouvait rendre longtemps encore des services appréciables.

Fiançailles

Nous apprenons avec grand plaisir les fiançailles de M. F. Eysermann, avec Mlle Buzié, fille de M. Buzié, directeur du Comptoir national d'Escompte.

Nous adressons aux jeunes fiancés et aux familles Buzié et Portelli nos sincères félicitations.

Dans les larmes et dans le sang

Sous ce titre va paraître à la Maison Française d'Art et d'Édition à Paris un volume de poésies dues à la plume mordante de M. le conseiller à la Cour d'Appel d'Alger Maurice O'ivaint ancien président du tribunal de 1^{re} instance de Philippeville.

On se souvient sans doute qu'il y a quelques mois nous signalions les poèmes du distingué magistrat qui flagellait de main de maître la tourbe des spéculateurs profiteurs et autres bandits qui profitaient de la guerre pour s'enrichir et faire une noce ordurière et crapuleuse pendant que nos braves poilus tombaient par milliers sur tous les champs de bataille.

Ce sont ces vers que la Maison Française d'Art et d'Édition va faire paraître en un volume que chacun voudra posséder et qu'on lira avec au cœur le sentiment qu'il faudrait fusiller tous les misérables qui sont visés par l'honorable magistrat.

La saison théâtrale

Nous allons avoir une saison théâtrale au « Municipal » malgré les renseignements de la « Tunisie Française » qui nous disait que la salle était dans un état lamentable ; les étoffes des sièges mangées par les mites, les décors rongés par les rats ou détériorés par l'humidité, bref d'après notre confrère il aurait fallu dépenser 150.000 francs et travailler pendant un an.

Les renseignements de notre confrère n'étaient pas très exacts et il s'en félicitera comme nous par la perspective de passer quelques agréables soirées... si la troupe amenée est digne de Tunis.

Mais sans les jeux, quelle somme lourde à tirer de notre caisse Municipale !

Nos huiles

De l'influence d'un sénateur grand propriétaire d'olivettes sur le cours de nos huiles tel devrait être le titre de cet écho s'il n'était un peu long.

Pour ne pas en perdre l'habitude reparlons un peu du prix de l'huile et demandons à l'honorable M. Dubourdiou s'il n'est pas scandaleux de nous faire payer 4 fr. 60, 4 f. 80 ou même 5 fr. 00 le litre alors qu'en Algérie, où cependant la récolte a totalement manqué, qui a dû venir en chercher chez nous ou en Espagne elle est taxée à 3 f. 30 le litre la toute première qualité.

Il est vrai qu'en Algérie aucun sénateur du nom de Boucher n'est allé peser sur le gouverneur général pour lui demander de rendre la liberté pleine et entière au commerce des huiles ce qui allait provoquer la hausse. On voit aujourd'hui le résultat de cette intervention malsaine qui augmente un peu plus le malaise général, surtout chez nos protégés.

Nous demandons au gouvernement pour la vingtième fois de faire cesser cette spéculation criminelle et d'en revenir purement et simplement à la taxe qui était en vigueur jusqu'au jour où se produisit l'intervention du sénateur vosgien, propriétaire de Bichka-la-Vosgienne et de la Salamite, deux grandes propriétés plantées de milliers d'oliviers.

Les biens séquestrés en Tunisie

De tous les biens austro-boches séquestrés en Tunisie, on n'a procédé jusqu'à ce

jour, qu'à la vente de ceux de la maison Lehner et Landrock.

Si le bijoutier Kloth entr'autres, a pu, quelques jours avant la déclaration de guerre, emballer toute sa bijouterie, ce qui prouve qu'il était au courant des événements qui allaient se passer, il n'a pu emporter ni vendre son mobilier qui est toujours dans l'appartement qu'il occupait rue Amilcar.

Qu'attend-on pour le mettre aux enchères de même que tous les autres biens séquestrés ?

Plus de boukha en Tunisie

Il faut interdire la fabrication et la vente de cette infect spiritueux d'un dosage élevé d'alcool tout comme on interdit celle de l'anisette ou de l'absinthe et comme on vient d'interdire la fabrication et la vente des cidres et des poirés en France.

Il faut prendre toutes les mesures nécessaires pour enrayer l'ivrognerie chez nos protégés si l'on veut que la Tunisie reste un pays habitable.

Nous sommes heureux de voir notre grand confrère la « Dépêche » émettre le même avis, voici ce qu'il écrivait un de ces jours derniers :

Les ivrognes et la boukha. - On ne saurait jamais être assez sévère pour ces individus qui s'adonnent à la boisson sous prétexte de satisfaire un plaisir en ingurgitant force petits verres de boukha ou autres liquides de même genre qui sont comme on le sait de véritables poisons.

Or depuis quelque temps beaucoup d'indigènes malgré une surveillance active de la police, s'adonnent à ce vice honteux et ils ne se passent pas un jour qu'on n'en rencontre quelques-uns déambulant péniblement et mesurant le chemin.

Ni la prison (quinze jours) chaque fois qu'ils sont pris, ni les amendes ne leur font rien. Ce qu'il faudrait, c'est couper le mal dans la racine par : 1. la suppression complète de cette liqueur infecte qu'est la boukha ; 2. la suppression de tous les permis de boisson et n'en laisser qu'un dans les petites villes ou villages ou par 1.000 habitants européens ou israélites ; 3. interdire totalement la vente des spiritueux aux épiciers ou autres commerçants ou sinon ne pouvoir en vendre que sur bons délivrés par l'autorité policière locale. En ce qui concerne les marchands de vins qu'on ne pourra atteindre, édicter un décret condamnant à une forte amende et à la prison tous ceux qui seraient pris en train d'en vendre aux indigènes.

Avec ça on pourrait rester tranquille et on n'aurait plus le spectacle peu agréable de voir journellement des ivrognes sillonnant nos rues et dont la présence peut donner lieu à des risques graves.

Nous espérons que le gouvernement prendra une décision énergique pour enrayer le fléau qui menace la Tunisie.

Nécrologie

Nous avons appris avec un bien vif sentiment de tristesse la mort survenue à Paris de M. A. Gaurvy, directeur du grand domaine Potin à Bordj-Cédria depuis plus d'un quart de siècle.

Sous son habile direction le domaine Potin est devenu un modèle d'exploitation et sa réputation avait franchi aisément la frontière algérienne et gagné toute la France où l'on parle des vins du domaine Potin pour leur finesse et leur goût grâce au savant choix des plants.

Tous ceux qui ont connu M. Gaurvy regretteront infiniment la mort de ce brave homme fidèle à ses amis ; dévoué et désintéressé et s'associeront à la douleur des siens.

Nous prions sa famille d'agréer nos condoléances attristées.

Nous avons appris avec peine le décès survenu à Marseille de notre ami Aimé Eyriès propriétaire à Maxula-Radès, ancien membre de la Chambre de Commerce, ancien conseiller municipal de cette localité.

Nous prions sa famille d'agréer nos sincères condoléances.

Le charbon va manquer

Allons nous manquer de charbon de terre ?

C'est à peu près certain, l'Angleterre ne pouvant plus nous ravitailler.

Non seulement il coûtera cher mais nous n'en aurons pas autant qu'il nous en faudra.

Pour parer à la crise nous avons bien nos lignites du Cap Bon, mais on nous dit que la Cie du Bone-Guelma non seulement a cessé son exploitation mais aussi enlevé tout son matériel.

N'a-t-elle pas été un peu pressée et si elle n'entend plus se servir de lignites n'aurait elle pas pu laisser le matériel en place et devenir marchande de lignites pour rendre service à la population ?

Sur les chemins de fer Algériens

Les tarifs des chemins de fer algériens : Etat ; P.L.M. et O.A. ont été relevés de 25 o/o depuis le 15 courant ce qui porte l'augmentation à 75 o/o.

Mais en Algérie on ne compte pas comme en Tunisie où l'augmentation se superpose sur le dernier relèvement ; ainsi nous avons eu d'abord une augmentation de 33 o/o et une seconde de 25 soit, dirait-on, 58 o/o.

Erreur ! ce n'est pas ainsi qu'on calcule en Tunisie. On ajoute le 33 o/o aux prix initial d'avant-guerre, on divise ensuite par 4 et le quart obtenu est ajouté ce qui fait en définitive une augmentation de 66 o/o. Si par hasard la Tunisie suivait l'Algérie car l'habitude veut qu'on adopte ce qui a été fait chez le voisin, l'augmentation ici serait de 107,85 pour cent, nous espérons bien qu'on y regardera à deux fois avant d'imiter l'Algérie.

Bizerte et le Mokta

Bizerte réclame depuis longtemps une part du minéral du Bou Kadra et de l'Ouenza pour donner du fret à son port. Parfait, si c'est possible mais pour quoi a-t-il toujours voulu ignorer les mines de son hinterland : Doueria et les Nezas qui pourraient, en attendant, lui fournir un tonnage sérieux, et point négligeable.

Nous n'avons pas sous les yeux les termes de la convention de Doueria et les engagements que la société exploitante est tenue d'exécuter, mais par contre nous savons que le Mokta doit expédier depuis longtemps à Bizerte un minimum de 150.000 tonnes qu'il n'envoie pas et nous savons aussi que l'autorité militaire pour des raisons stratégiques refuse obstinément de laisser créer un port en eau profonde à Tabarka, alors ?

Alors, le Mokta s'entête et n'enverra son tonnage à Bizerte que le jour où on lui aura refusé l'autorisation d'établir un wharf à Tabarka.

La lui accordera-t-on ?

Toute la question est là.

Le gouvernement devrait se retrancher derrière ce veto et obliger le Mokta à transporter tout son tonnage à Bizerte qui devrait être équivalent à celui de Djerissa, autre mine du Mokta, qui sera de 3.000 tonnes par jour assez prochainement quand le B.-G. aura son approvisionnement de charbon et ses machines réparées.

Il est de toute évidence que le tarif consenti de Djerissa à La Goulette est tout juste suffisant aujourd'hui même avec ses relèvements qui portent la tonne de 6 fr. 60 à 10 fr. 15 pour couvrir les frais de transport ; nous ne savons même pas si le B.-G. ne transporte pas à perte et s'il transporte à perte c'est nous tous qui perdons. Pour éviter cette éventualité et donner des bénéfices au gouvernement et du fret à Bizerte il faut mettre en demeure le Mokta, non pas seulement d'exécuter son cahier des charges des Nezas dont elle se moque, mais de transporter à Bizerte autant de tonnes qu'elle expédiera de Djerissa à La Goulette en lui faisant payer un tarif qui compense les pertes subies.

Et Bizerte aura ainsi un commencement de satisfactions et un tonnage point à dédaigner.

La Frontière Algéro-Tunisienne

Notre confrère la Petite Tunisie dit la « Dépêche de Constantine » s'est attaché à abattre la Muraille de la Chine qui existe entre l'Algérie et la Tunisie. C'est évidemment une tâche louable que de travailler à la suppression de la barrière qui existe entre le Protectorat et nous.

Dans un récent discours M. Etienne Flandin qui est un vieil ami de l'Algérie a déclaré qu'il se proposait de réaliser une union plus étroite des deux pays.

Nous souhaitons que le programme du Résident général ne soit pas classé, après tant d'autres projets, dans les archives de la Maison de France.

Nous ne chicanerions donc pas notre confrère sur ce point. Mais il découvre ses véritables intentions — moins désintéressées — lorsqu'il écrit :

Longtemps on a dit que l'Algérie ne laisserait jamais abattre la frontière qui la sépare de la Tunisie, c'est une erreur.

L'idée du maintien n'a commencé à germer chez quelques Bonois qu'après la découverte ou plutôt la lutte pour la possession des « fameux milliards de tonnes, milliards qui se chiffrent par une quarantaine de millions » de l'Ouenza. Les bonnes dispositions de nos voisins ont pris fin à ce moment et depuis ceux-ci ne cessent de réclamer pour l'envoi à Bone des richesses minières du sud-est constantinois qui devraient être logiquement dirigées vers des ports tunisiens en raison de la configuration du sol ou de l'éloignement du port de Bone...

Il continue :

... Dans deux ou trois articles, la Dépêche de Constantine réclame non pas demain mais tout de suite — c'est aller un peu vite en besogne — la construction de 130 kilomètres de

voie large pour relier Tébessa au Djebel Onk où se trouve un gisement important de phosphates. Charbonnier est maître chez lui, c'est entendu, mais alors les phosphates de ce djebel ne sont pas prêts d'arriver à Bone.

Notre confrère étaye ses dires d'un vieux document qu'il emprunte à la Démocratie Algérienne « le journal de Bertagna », souligne-t-il. Ce document est une lettre d'un Bonois ayant séjourné plusieurs mois en Tunisie.

« Nous voulons, écrit l'auteur au sujet des rapports algéro-tunisiens, des liens amicaux, un rail, une série d'échanges. Que nous importe le reste ? »

Le reste ! le reste, c'est-à-dire nos minerais nous importe beaucoup au contraire. Nous avons démontré chiffres à l'appui combien sont vaines les prétentions de Bizerte ; nous avons constaté que l'avant projet de la ligne Djebel-Onk-Tébessa étant établi, il était interdit désormais à quiconque de parler d'évacuation par Soussou ou Gafsa, encore moins par Bizerte ; nous avons enfin écrit que l'établissement des minerais par la ligne Tébessa-Bone s'imposait parce que cette ligne empruntait le trajet le plus naturel, le plus court, le plus économique.

Nous ne reviendrons donc pas ici sur la question. Reste le reproche qui nous est adressé de vouloir aller trop vite en besogne. Il était au moins inattendu. Les Tunisiens y souscriront peut-être ; mais pas les Algériens et les Bonois en particulier, qui considèrent qu'on ne saurait trop hâter la mise en valeur des richesses du sous-sol constantinois.

Notre confrère Aug. Richard rédacteur de ce bulletin de la « Dépêche de Constantine » a découvert que nos intentions n'étaient ni pures ni désintéressées quand nous demandons avec insistance la suppression de la barrière douanière qui sépare l'Algérie de la Tunisie. Elles sont l'une et l'autre.

Nous avons voulu prouver que le journal la « Démocratie Algérienne » qui aurait dû être le plus intéressé au maintien était partisan dès 1905 de sa suppression et ce journal était la propriété de Bertagna Jérôme et Dominique que nul n'accusera chez nos voisins d'avoir voulu sacrifier les intérêts de leur chère ville de Bone à la Tunisie.

Mais ils avaient la vision très nette des choses et savaient se résigner quand il y avait inté-

ret à le faire ou prendre le tau-reau par les cornes quand c'était nécessaire. Nous qui avons vécu plus de trente ans dans leur intimité, surtout de Dominique nous pouvons dire que celui-ci ne voyait aucun inconvénient d'envoyer à Bizerte le minéral de l'Ouenza qui serait nécessaire à ses hauts fourneaux s'il était prouvé que celui-ci était supérieur à celui de Doueria ou des Nezas. Il trouvait stupide les points terminus de Kalaat-es-Senam et de Kalaâ-Djerda qui, logiquement, disait-il auraient dû être prolongés jusqu'à Tébessa et à Morsott etc. est à son instigation, croyons nous, que fut dressé le plan de ces raccords surtout celui de Morsott-Kalaat-es-Senam.

Nous avons donné quelques raisons, sur lesquelles notre confrère a glissé, pour mettre en garde nos voisins que la ligne rafistolée de Souk Ahras à Keberit ne permettrait pas d'effectuer les transports espérés sur l'Ouenza ne pouvant pas prétendre accaparer à lui seul tout le trafic de la ligne alors qu'il existe déjà des exploitations sérieuses pouvant produire des tonnages considérables qui ont des droits acquis et doivent être servis les premières.

De sorte que celles-ci puis l'Ouenza, puis le Bou-Kadra et le djebel-Onk, c'est beaucoup trop, même pour une voie large quand on examine le tracé de Medjez-Sfa à Souk Ahras et de Souk-Ahras aux Tuileries M'daourouch et Keberit. Un rêve ! Il faudra chercher des points de sortie si l'on ne veut voir l'engourdissement de toutes les exploitations. Et par où passerait-on sinon par la Tunisie à moins d'affecter à de nouvelles voies ferrées des sommes considérables que l'Algérie endettée jusqu'à la corde serait incapable de construire. Et le pourrait elle, il lui faudrait un quart de siècle comme nous le disions.

Ce qu'il faut lire :

LA BAIONNETTE
J'AI VU
LA VIE AÉRIENNE

Administration des Habous

AVIS

Il est donné avis au public qu'il sera procédé au siège de l'Administration des Habous, le 23 octobre courant à neuf heures du matin à l'adjudication en enzel des immeubles ci-après indiqués :

- 1- Ard El Barnoussa à Bir Khossiba, ghaba de la Chargaia, d'une contenance approximative de 3 hectares --- Mise à prix : 150 fr. par an.
- 2- Une boutique sise à Tunis, rue Tourbet El Bey, numéro 19 --- Mise à prix : 40 fr. par an.
- 3- Un emplacement sis à Tunis, rue Sidi-ben-Ziad, entre les n° 2 et 4 --- Mise à prix : 25 fr. par an.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à la Djemaïa des Habous (bureau des enzels, 29).

MAISONS RECOMMANDÉES

Dépôts coloniaux : Joseph Borg --- 11 rue des Glaciers Tunis --- Maison de confiance vendant au détail au prix du gros. Produits de 1er choix.

Grandes Fabrique de Pâtes Alimentaires, boulangerie, G. B. Franco, X. FARRUGIA Succ^r, 13, Rue Sidi Bou Mendil, Tunis

Pâtisseries, Dattes, Huiles et Confitures J. Zeitoun, 2, rue d'Italie, expédition pour tous pays.

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France, Tunis. Brama Freres et Cie, pp^{tes}

Grand Hôtel de France, Sfax. 1^{er} ordre, Viazi, propriétaire ; eau conduite dans toutes les chambres, cuisine soignée, service irréprochable.

Pianos et Musique, 5, rue Es Sadikia, Tunis J. & A. BEMBARON. Vente, échange et location de Pianos.

Pharmacie Scemama, (diplômé de la faculté de médecine de Montpellier, 53, rue des Maltais, Tunis --- Maison Française.

Maison de santé pour les yeux dirigée par M. le D^r Guénot. 1^{er} clinique fondée en Tunisie en 1883. 1, rue Zarkoun, Tunis.

Chocolat Modigliani, pur cacao et sucre, Expédition à l'intérieur, 19, rue Es-Sadikia, Tunis.

Entreprise Générale de Plomberie, Zinguerie et Electricité, David Cohen, 57 bis, rue des Maltais, Tunis.

Grand Hôtel, Lavit, propriétaire, 1^{er} ordre, SOUSSE

Manufacture de Chaussures de Luxe, M. SEBAG, 7, rue de Constantine - Tunis.

Horlogerie - Bijouterie - Joaillerie - Spécialité de bijoux arabes - Maison LADISLAS, 4, Avenue de France, 4 - TUNIS

PETITES ANNONCES

o. So la ligne minimum : 2 lignes

GRAND-HOTEL, Soussou ; M. P. LAVIT, propriétaire, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que le restaurant de l'hôtel fermé pendant les mois d'août et septembre pour cause des réparations urgentes est RÉOUVERT depuis le 1^{er} OCTOBRE.

Le Gérant : E. LEMBROSO

Imp. spéciale de la « Petite Tunisie Sociale » sous la direction de l'Imprimerie Franco-Italienne L. SORACI 17, Rue d'Athènes - TUNIS - Téléph. 11. 34

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR ARCHITECTE
22, rue de Russie - TUNIS
Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage - Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT - AFFAIRES - PROJETS
Dépôt de Machines Agricoles
41, Rue Al-Djazira

PHARMACIE BLOCH

4, avenue de France, et rue Al-Djazira
LEON BLOCH FILS
Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'Ecole Sup^{er}. d'Alger
Spécialités françaises et étrangères ;
Optique médicale. Oxygène, sérums,
préparations et pansements stérilisés.
Service spécial d'expéditions immédiate.
Conditions avantageuses pour
Sociétés, Exploitations minières, agricoles,
industrielles.
Téléphone 553

VÊTEMENTS

J. BELL
6, Rue d'Italie, TUNIS



Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme - Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE
PRÊTS hypothécaires en participant avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banques. Escompte. Recouvrements.
Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises.
Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères.
Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o.
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

L'Huile qui graisse le plus

Vacuum Mobiloil

Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie
5, Rue Saint-Charles - TUNIS
Téleg. Import-Tunis Téléphone : 0.74

Société Générale

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
Siège Social à Paris : 54 et 56 rue de Provence
Agences en Tunisie : TUNIS, SOUSSE - SFAK

Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts ;
Escomptes et encaissements d'effets de commerce - Avances sur marchandises et comissions - Crédits documentaires - Dévances de chèques sur tous pays - Opérations de Bourses - Souscriptions sans frais aux émissions - Avances sur titres - Garde de titres - Encaissements et Escompte de coupons - Virements télégraphiques - Billets et Lettres de crédit circulaires - Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger

RESTAURANT DU JAPON

C. FIORINI & C. FALORNI, PROPRIÉTAIRES
7, Rue Amilcar, 7 - TUNIS
Service à la Carte. - Repas sur commande. - Vraie Cuisine italienne. - Spécialité de Ravioli et Cassate. - VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. - Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Banque Franco-Tunisienne

de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13 rue d'Alger Tunis.

CIE DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots - poste Français
AGENCE DE TUNIS
Service régulier entre Marseille - Tunis et Tunis - Marseille
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, 8, rue d'Alger.
L'Agent principal : CASIMIR PÉDELUPÉ.

Cie Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

Grande DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon - TUNIS

Liqueurs de premier choix - Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet Liori
Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médaille d'Or Exposition Universelle Paris 1900. Médaille au Concours Paris 1900.

Chaux Hydraulique et Ciment

Paul POTIN
DÉPOT : rue de Turquie (Port)
BUREAU : 22, rue Es - Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lif)

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville

E. BERNET
TUNIS - Rue de Russie - TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

TRACTEURS

MAC CORMICK
Machines de Récolte OSBORNE
disponibles à Tunis

MAISON R. WALLUT & CIE
(R. WALLUT ET G. HOFMANN, associés) - Tunis

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTÉ DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions entièrement versés
Agences de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Soussou
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le
DÉPÔTS A VUE : 2 o/o
DÉPÔTS A ÉCHÉANCE FIXE (de 2 à 4 ans) : 3 o/o
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

Banque de Tunisie

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAK
Emission de chèques et lettres de crédits - Change de monnaies - Garde de Titres et Objets précieux - Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque.
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique